

Comité et secrétariat de la Société Suisse de Médecine Interne

Meilleurs vœux aux lecteurs



Le comité et le secrétariat de la Société Suisse de Médecine Interne souhaitent à tous les médecins de famille un bon départ dans la nouvelle année, et que celle-ci s'avère une année réjouis-

sante pour tous. Dans ces pages paraîtront au cours de l'année des informations de la SSMI qui intéresseront les praticiens inter-nistes mais aussi tous les médecins de famille.

Pierre Loeb, Président de l'AMPP

L'AMPP et la SSMPP font route ensemble



Nous attendons que la fusion des deux sociétés entraîne une meilleure efficacité des ressources humaines et matérielles tout en mettant en lumière une identité plus forte sous une bannière commune. En nous orientant ostensiblement vers l'interdisciplinarité de la psychosomatique, nous voulons parier pour une médecine d'avenir. L'assemblée des délégués offre une structure autorisant la représentation des membres de l'actuelle SSMPP et des titulaires de l'AFC à travers celles de chaque groupement accrédité, régional, professionnel ou de travail, au sein de la nouvelle académie suisse de médecine psychosomatique et psychosociale. Une organisation commune de près de 900 membres peut espérer avoir une influence notable, surtout auprès de la FMH et en politique de la santé, pour défendre plus ardemment la médecine psychosomatique.

Dans cette perspective, quelques obstacles administratifs doivent encore être franchis: le 10 janvier, l'académie doit décider le changement de son appellation et l'adoption de nouveaux statuts, alors que le 6 mars la SSMPP doit se prononcer sur son union avec l'AMPP. Le jour même, dans le même élan, la nouvelle ASMPP pourra se constituer alors qu'un nouveau comité sera élu.

Pour les titulaires de l'AFC AMPP et pour les membres de la SSMPP, tout sera plus simple: ils ne s'acquitteront plus que d'une cotisation annuelle et les contributions devraient être revues légèrement à la baisse, alors que la cotisation sera augmentée pour les non-membres. Sur notre nouveau site internet, tous les groupes régionaux professionnels et de travail seront représentés. Il reste possible de faire partie de plusieurs groupements, mais par me-

sure de simplification et d'efficacité administrative, chaque membre doit désigner un groupement dans lequel il désire avoir son seul suffrage, notamment pour l'élection des délégués dudit groupement.

Les assemblées des délégués sont publiques alors qu'une inscription est souhaitée à sekretariat@appm.ch.

Le projet des statuts de la nouvelle ASMPP peut être téléchargé sur le site internet, sous «actuel» ou directement à l'adresse <http://www.appm.ch>.

PrimaryCare reste notre organe de communication. Si vous désirez rédiger un article relatif à la psychosomatique, vous êtes priés de vous adresser à la rédaction de PrimaryCare. Nous nous réjouissons de futurs échanges stimulants.

Les assemblées de l'AMPP et de la SSMPP ont lieu le 10 janvier de 16 h à environ 18 h 30 et le 6 mars de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, au centre de conférences Swisscom, Swisscomgasse 1 à Olten, tout près de la gare CFF.

Dr Pierre Loeb
Président AMPP
Winkelriedplatz 4
4008 Bâle
loeb@hin.ch